

## RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-046-DC

Date d'affichage : <b>19 mai 2022</b>	Le douze mai deux mille vingt-deux à 17 heures 15, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus – Pôle de Formation à Saumur, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Maire de la Ville de Saumur, le cinq mai deux mille vingt-deux.
Effectif statutaire : <b>80</b> Membres en exercice : <b>80</b> Quorum : <b>40</b>	<b>Membres présents :</b> Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Béatrice BERTRAND, Pierre-Yves DOUET, Loïc BIDAULT, Didier ROUSSEAU, Arnel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Sébastien CAILLEAU, Guillaume MARTIN, Jacky MARCHAND, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Pierre DE BOUTRAY, Christian GALLE, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Marie-Luce DURAND, Nathalie MORON, Colette GAGNEUX, Bruno CHEPTOU, Laurence CAILLAUD, Catherine EVILLARD, François BREE, Sylvain LEFEBVRE, Emmanuel BRAULT, Béatrice GUILLON, Marc-Antoine NERON, Bruno PROD'HOMME, Géraldine LE COZ, Arlette BOURDIER, Bertrand CHANDOUINÉAU, Sylvie BELLANGER (suppléante Gilles TALLUAU)
Présents : <b>61</b> Excusé(s) : <b>18</b> dont pouvoir(s) : <b>9</b>	<b>Excusé(s) :</b> Michel PATTEE, Alain BOURDIN, Jeannick CANTIN, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Gilles TALLUAU, Michel DELPHIN, Nathalie SECOUE, Patricia COCHET, , Éric POEHR, Isabelle DEVAUX, Nicole PEHU, Claudie MARCHAND, Noël NERON, Nathalie LIEBAULT, Christophe CARDET, Gaëlle FAURE, Sylvie TAGOURDEAU, Patricia VILLARME, Bernard HENRY
Nombre de votants : <b>70</b>	<b>Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :</b> Michel PATTEE à Anatole MICHEAUD, Nicole PEHU à Frédéric MORTIER, Éric POEHR à Nicole MOISY, Nathalie THIEBAULT à Marc-Antoine NERON, Isabelle DEVAUX à Sylvie BEILLARD, Patricia COCHET à Catherine EVILLARD, Michel DELPHIN à Nathalie MORON, Alain BOISSONNOT à Christian GALLE, Gaëlle FAURE à Thomas GUILMET
Secrétaire de séance : Marc BONNIN	

### ENSEIGNEMENT MUSICAL – DROITS D'INSCRIPTION A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022

**Vu** les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Dénézé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Culture du lundi 4 avril 2022,

Considérant que depuis la prise de compétence « Enseignement musical » par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en juin 2018 les droits d'inscription de l'Ecole de Musique Saumur Val de Loire n'ont pas évolué, il est proposé de les modifier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ainsi six tarifs font l'objet d'une augmentation d'environ 2,5% :

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20220512-2022-046-DC-EM-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2022  
Date de réception en préfecture : 20/06/2022

- Parcours complet, 1<sup>er</sup> instrumentiste
- Parcours complet, 2<sup>ème</sup> instrumentiste
- Parcours complet, 3<sup>ème</sup> instrumentiste
- Parcours complet, Instrument en famille
- Parcours complet, option seule hors formation instrumentale
- Pratique d'un deuxième instrument

Droits d'inscription à compter du 1er septembre 2020			
	Agglomération Saumur Val de Loire	Maine-et- Loire Hors Ag- glo SVL	Hors Maine-et- Loire
<b>Frais de dossier par élève (inclus dans la tarification et non récupérables)</b>	25 €	25 €	25 €
<b>1 - Parcours de sensibilisation. pour l'année scolaire</b>			
- par enfant	50 €	106 €	125 €
<b>2 - Parcours de sensibilisation couplé au parcours découverte, pour l'année scolaire (violon, violoncelle, clarinette, cuivres et percussions)</b>			
- par enfant	75 €	126 €	150 €
<b>3 - Parcours complet/libre. pour l'année scolaire (avec ou sans formation musicale)</b>			
- 1 <sup>er</sup> instrumentiste	320 €	720 €	850 €
- 2 <sup>e</sup> instrumentiste d'une même famille	160 €	360 €	425€
- 3 <sup>e</sup> instrumentiste et suivant d'une même famille	82€	180 €	250 €
Instrument en famille	25 €	25 €	25 €
Option seule, hors formation instrumentale	55 €	106 €	125 '€
<b>4 - Location d'instrument - Périodes</b>			
Location trimestrielle	40€	47 €	47 €
Location annuelle éveil instrumentale	40€	47 €	47 €
<b>5 - Pratique d'un deuxième instrument</b>			
Pratique d'un deuxième instrument	220 €	600 €	700 €

Droits d'inscription à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2022			
	Agglomération Saumur-Val de Loire	Maine- et-Loire Hors Ag- glo SVL	Hors Maine- et-Loire
<b>Frais de dossier par élève (inclus dans la tarification et non récupérables)</b>	25 €	25 €	25 €
<b>1 – Parcours de sensibilisation pour l'année scolaire :</b>			
- Par enfant	50 €	106 €	125 €
<b>2 – Parcours de sensibilisation couplé au parcours découverte, pour l'année scolaire (violon, violoncelle, clarinette, cuivres et percussions)</b>			
- Par enfant	75 €	126 €	150 €
<b>3 – Parcours complet/libre, pour l'année scolaire (avec/sans formation musicale) :</b>			
- 1er instrumentiste	328 €	740 €	870 €
- 2ème instrumentiste d'une même famille	164 €	370 €	435 €
- 3ème instrumentiste et suivant d'une même famille	82 €	185 €	260 €
- instrument en famille	40 €	40 €	40 €
Option seule, hors formation instrumentale	56 €	108 €	128 €


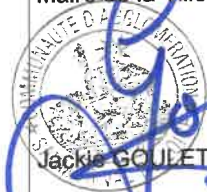
Accusé de réception en préfecture 049-20007126-220518100040-10-51105 Date de télétransmission : 25/05/2022 Date de réception préfecture : 25/05/2022	<b>4 – Location d'instrument – Périodes</b>			
	Location trimestrielle	40 €	47 €	47 €
	Location annuelle éveil instrumental	40 €	47 €	47 €
	<b>5 – Pratique d'un deuxième instrument</b>			
	Pratique d'un deuxième instrument	225 €	615 €	717 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** l'application de cette nouvelle grille tarifaire des droits d'inscription à l'Ecole de Musique Saumur Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Résultat des votes : Pour : 70 – Contre : 0 - Abstention : 0

Date d'affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :	Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Maire de la Ville de Saumur   Jackie GOULET
Date de transmission en sous-préfecture :	
Date de réception en sous-préfecture :	
Date de notification (le cas échéant) :	
Insertion au Recueil des Actes Administratifs du 1 <sup>er</sup> semestre 2022	

*En vertu de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle »*